RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 95**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA du Cadre de Vie
Direction de la Culture
04-13-31-16-50

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 JUIN 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN / Mme Nicole JOULIA

OBJET : Partenariat culturel - Aide à la restauration des monuments historiques, du patrimoine et objets mobiliers non protégés (période de l'Antiquité à l'architecture romane) - 1ère répartition - 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Mise en relief paléontologie et archéologie en Provence et de la délégation Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône s'est donné pour mission la sauvegarde et la valorisation du patrimoine romain et roman départemental. Il met en œuvre à ce titre deux dispositifs concernant l'aide à la restauration des monuments historiques publics et privés et l'aide à la restauration du patrimoine et objets mobiliers non protégés publics et privés.

Dispositif d'aide à la restauration des Monuments Historiques (annexes 1)
L'intervention du Département prend la forme de participations financières versées aux propriétaires ou maîtres d'ouvrages par délégation (publics ou privés) pour des études et des opérations de conservation, des opérations d'urgence et de sauvetage, de restauration de biens, meubles ou immeubles, ayant fait l'objet d'une mesure de classement ou d'inscription au titre des Monuments Historiques.
Le montant de la participation départementale peut être modulé selon l'intérêt du monument ou de l'opération, précisé par note technique du Conservateur Départemental du Patrimoine.

Modalités
En ce qui concerne les maîtrises d'œuvre publique, une convention d'investissement conforme à la convention en vigueur au Service de l'Aide aux Communes quel que soit le montant attribué sera préalable au versement de l'aide départementale pour les opérations sur les maîtrises d'ouvrage publiques.

1 – Modalités de versement

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-149075-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Le versement ne peut être effectué qu'au vu d'une attestation d'exécution des travaux établie par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre et d'un état récapitulatif des dépenses certifié par le comptable de la collectivité ou accompagné des factures dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage privée.
Sauf exception décidée par le Département, l'intégralité de la participation financière ne sera versée qu'après réception des justificatifs de dépenses d'un montant au moins égal au montant de l'opération. Une production partielle des justificatifs ne donnera lieu qu'à un paiement partiel, calculé par application du taux de participation au montant des certificats présentés.

2 – Règles de caducité

Maîtrise d'ouvrage publique :
Toute subvention d'investissement attribuée par le Département dans le cadre des travaux de restauration des monuments historiques et du patrimoine et objets mobiliers non protégés est réputée caduque et annulée si le projet ou l'opération subventionné n'est pas réalisé dans son intégralité dans les trois ans qui suivent la date de la délibération, ou si aucune demande de versement n'a été formulée auprès des services du Département dans les mêmes délais.

Dans le cas où le projet considéré a fait l'objet d'une exécution partielle dans le délai ci-dessus, la caducité ne porte que sur la fraction de participation relative à la part non exécutée du projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-149075-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-06-26-95

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 JUIN 2026

RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN / Mme Nicole JOULIA

OBJET : Partenariat culturel - Aide à la restauration des monuments historiques, du patrimoine et objets mobiliers non protégés (période de l'Antiquité à l'architecture romane) - 1ère répartition - 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à onze heures quinze, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-149075-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-06-26-95

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 JUIN 2026

RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN / Mme Nicole JOULIA

OBJET : Partenariat culturel - Aide à la restauration des monuments historiques, du patrimoine et objets mobiliers non protégés (période de l'Antiquité à l'architecture romane) - 1ère répartition - 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2026 dans le cadre de la répartition, des aides accordées aux organismes culturels d'investissement pour un montant de 21 154 € conformément au tableau annexé au rapport,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique, une convention selon le modèle type prévu à cet effet, quel que soit le montant attribué,

- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-149075-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 51
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Ne prend pas part au vote : 1
M. Yannick GUERIN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-149075-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026